**Conseil Municipal de Menars**

**Procès- verbal – Délibérations**

**Séance du 21 Février 2022**

**ETAIENT PRESENTS :** TOUZELET Serge, le Maire,

Mesdames CHATEIGNER Emilie, COURTIN Magali, JOLLET-FARON Stéphanie, LUCAS Anne- Sophie, ROSSIGNOL Anne,
Messieurs GLEDEL Georges, MALFOY Michel, PESME Olivier, TRIOREAU Philippe, MAYDIEU Bruno, SCIASCIA Romain.

**ABSENTS ET EXCUSES** :DOS SANTOS Félisberto,

**POUVOIRS** : DOS SANTOS Félisberto donne pouvoir à SCIASCIA Romain.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : CHATEIGNER Emilie

**DATE DE LA CONVOCATION :** 15 Février 2022

Nombre de conseillers 15

En exercice 13

Présents 12

 Absent excusé 1

 Pouvoir 1

Après s’être assuré que le quorum était atteint, Monsieur le Maire, Serge TOUZELET ouvre la séance à 19 heures.

**Rappel de l’ordre du jour :**

**DELIBERATIONS**

- Approbation procès-verbal du 10 janvier 2022.

- P.L.U.I.HD : Avis sur le **Pl**an **L**ocal d’**U**rbanisme **I**ntercommunal **H**abitat **D**éplacement.

- Cimetière : Fixation tarifs caveau, cavurne et durée concession.

- Finances : Autorisation spéciale pour les dépenses d’investissement avant le vote du BP 2022.

- Matériel espaces verts : Convention d’utilisation du matériel en commun avec Averdon.

**AUTRES POINTS**

- Budget : Orientations budgétaires pour l’année 2022.

**COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNALES**

**POINTS D'AVANCEMENT DES DOSSIERS**

**QUESTIONS DIVERSES**

|  |
| --- |
| **Approbation du Procès-verbal du 10 janvier 2022 – Délibération n° 2022-12** |

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 10 Janvier 2022. Le procès-verbal est approuvé à l’unanimité.

**PLUI-HD – Délibération n° 2022-13**

Le maire procède à la relecture et explique le programme permettant de fixer les choix et orientations cohérentes des 43 communes d’Agglopolys concernant les aménagements de l’habitat et le développement économique jusqu’en 2035.

La commune de Menars émet un avis favorable sous réserve d’une prise en compte de quatre observations :

1. Concernant les Coutures :

Le nouveau programme présenté prochainement par l’opérateur Nexity qui va diminuer les surfaces exploitables pour le nombre de constructions du fait des terrains gelés par la DRAC suite à leurs fouilles archéologiques, donc à revoir au prochain point de passage des trois ans (‘2025).

1. La ZAC du Courtois

- La possibilité d’extension du siège de SFERIC dont le projet pourrait être établi dans les trois ans.

- Un périmètre de protection paysagère pour sauvegarder les vues hautes sur le clocher de l’église ou des toitures du château.

 3- L’école du sacré cœur/ école privée :

La présentation du terrain (parcelle n° 70/Zone UE) dédié à l’école privée jusqu’à la confirmation ou non du maintien de l’école dans le domaine du château (auquel cas le terrain serait bien entendu libéré).

1. - Le Château :

L’accompagnement du dossier, à travers toutes ses composantes, pour un changement de destination à caractère économique (et non plus d’habitat privé).

A noter simplement que l’emplacement réservé numéro 2 concernant la demi-lune (face à la grille d’honneur du château) n’a plus lieu d’être puisqu’elle reste l’entière propriété du repreneur futur du site du fait qu’il ne peut y avoir démembrement d’un monument classé «Monument Historique » de première catégorie.

**Le cimetière – Délibération n° 2022-14**

 La tarification totale sera reprise l’année prochaine.

Mise à disposition d’un caveau unique (pleine terre) pour une famille modeste.

Tarification d’une cavurne pour un montant de 800 euros. Concession de 30 ans renouvelable pour un prix de 150 euros.

Délibération acceptée à l’unanimité.

**Finances – Délibération n° 2022-15**

Autorisation spéciale avant le vote du budget 2022 pour toutes les factures à régler avant le vote du budget.

* 2859 euros : plomberie bâtiments communaux.
* 2304 euros : chauffage
* 2340 euros : aspirateur à feuille

Total 7503 euros sur 86163 euros (25% du budget) autorisé.

Vote à l’unanimité.

**Le matériel communal – Délibération n° 2022-16**

Convention avec la commune d’Averdon pour l’acquisition, l’entretien et la maintenance d’un nouvel aspirateur à feuille. Montant à l’achat de 2139,38 euros TTC pour chaque commune. Les frais d’entretien seront répartis à 50/50 entre les 2 communes. Cette convention sera reconduite par tacite reconduction chaque année et revue dans 3 ans.

Vote à l’unanimité.

**Orientations budgétaires**

Dépenses de fonctionnement : La commune vise une stabilisation des dépenses de fonctionnement hors charges exceptionnelles sachant que les recettes diminuent légèrement.

La marge brute d’auto- financement 2021= 130K€ ce qui permet un ratio d’endettement légèrement au- dessus du seuil d’alerte. Pour 2022 la commune vise une marge brute de 125 K€.

Investissement : la commune a un budget de 534K€ pour 2022, réparti comme suit :

Dépenses financières (96K€) dont :

* 83K€ Remboursement capital emprunts en cours
* 13K€ investissements imprévus

Voirie  (32K€) :

* 20K€ : piste cycle reliant Menars à saint Denis ( subventionnée à 80% maximum)
* 2K€ : versés sous forme de subvention pour les travaux sur la voie publique relatifs aux problèmes de traitement des eaux usées situés au niveau du bureau de tabac et à côté.
* 10K€ : Raccordement au réseau pour 2 terrains constructibles situés à coté du city stade.

Sécurité (8K€)

* 2.5K€ : sécurité (panneaux de signalisation, ..)
* 2.5K€ : caméra école, entrée parking.
* 3K€ : borne à incendie à remplacer.

Bâtiments communaux (350K€)dont :

* 27K€ pour étude CAUE pour le futur restaurant scolaire).
* 250K€ pour travaux futur restaurant scolaire sur un budget qui tendrait à se rapprocher de 800K€. La commune espérant des subventions à hauteur de 400KE, elle aurait donc ainsi une partie du budget total de côté.
* 27K€ Relevage des tombes réalisé en 2021 mai facturé en 2022.
* 3K€: travaux à l’église avec notamment remplacement d’un moteur de cloche.
* 7K€ : solde pour la mairie/école.
* 24K€ pour entretien des logements sociaux (remplacement de fenêtres, radiateurs..). Prévoir 20K€/an pour cet entretien rénovation.
* 10K€ entretien locaux commerces et services dont réfection sol cabinet du médecin suite à une malfaçon...

Matériel et mobilier (33K€) dont :

* 8K€ matériel technique (aspirateur à feuille, tondeuse, tronçonneuse, taille haie…)
* 9K€ matériel informatique
* 10K€ mobilier mairie. Banque d’accueil...
* 5K€ : extincteur et défibrillateur.

Urbanisme :

* 8K€ : urbanisme. Acquisition de 2 terrains pour piste cyclable.

Culture/Patrimoine :

* 8K€ : Végétalisation sente des Coutures, plots et arceaux.

Recettes :

Solde bénéficiaire, exercice N-1: 33K€

Fond de compensation TVA : 68K€

Virement marge brute fonctionnement 2021 : 120K€

 2022 : 110K€

Subvention piste cyclable : 16K€

Subvention préfecture pour mairie/école : 102.5K€

Subvention pays des châteaux pour le développement durable : 62.5K€

Commissions communautaires

04/02 : commission communautaire pour PLUI-HD qui a réuni toutes les communes.

Sécurité : Une réunion a eu lieu et ceci se reproduira tous les 4 mois environ.

Comité de pilotage restaurant scolaire : tous les mercredis durant la crise COVID. Prochaine réunion en Mars pour le départ de Maryse et son remplacement.

Visio agglo le 23/02

Nexity : 7/03

Commission territoire et développement

Prochain conseil le 7 mars sous réserve de l’approbation des comptes par la Trésorerie.

Fin du conseil à 21 heures.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **NOMS** | **SIGNATURES** | **NOMS** | **SIGNATURES** |
| TOUZELET Serge, Le Maire |  | LUCAS Anne-Sophie |  |
| CHATEIGNER Emilie3ème adjointe |  | MALFOY Michel1er adjoint |  |
| COURTIN Magali |  | MAYDIEU Bruno |  |
| DOS SANTOS Félisberto | Absent excusé -pouvoir à SCIASCIA Romain | PESME Olivier |   |
| GLEDEL Georges2ème adjoint |  | ROSSIGNOL Anne |  |
| JOLLET-FARONStéphanie |  | SCIASCIA Romain |  |
|  |  | TRIOREAU Philippe |  |

